

INFORENTES

UN BULLETIN DU RREO

HIVER 2018



PRÉPAREZ-VOUS POUR LE GRAND JOUR

Consultez votre
GUIDE
sur la retraite

DANS CE NUMÉRO

2 DES CONSEILS POUR
LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

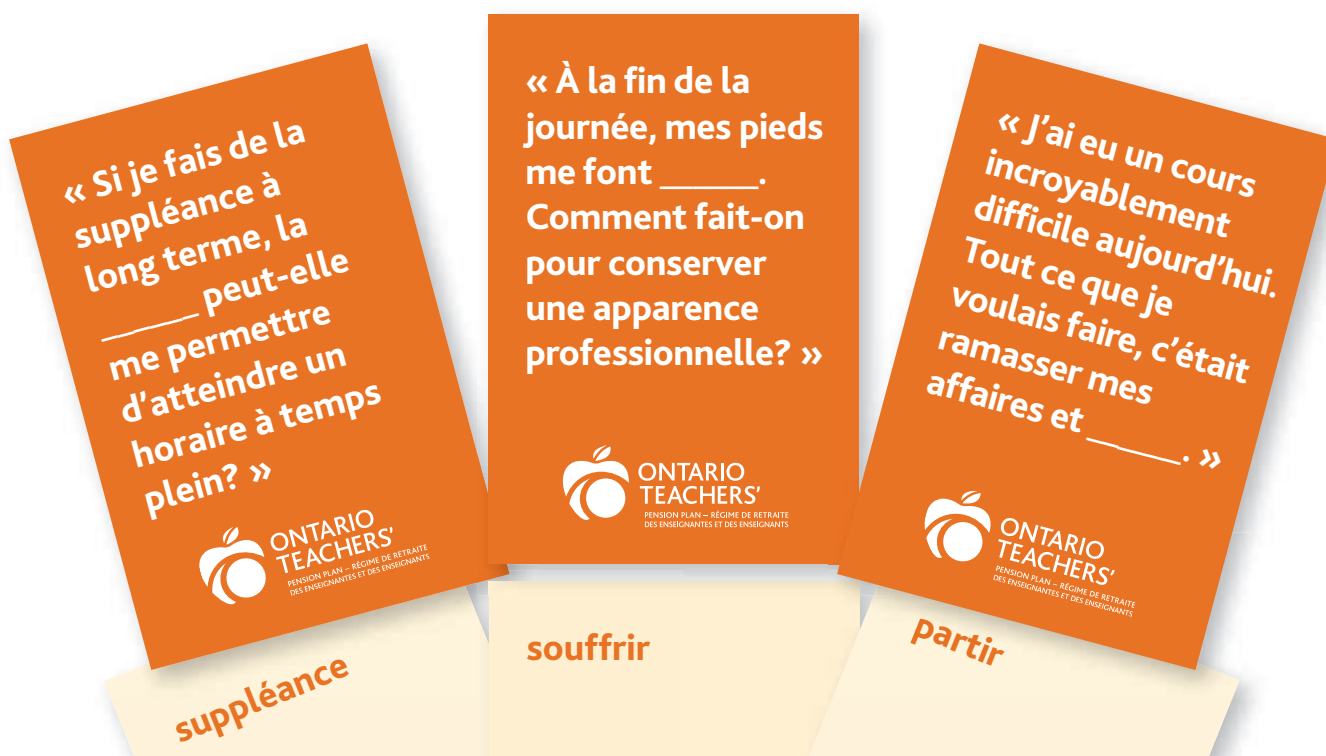
3 QUITTER LE RÉGIME

6 TOUT SAVOIR SUR LE RACHAT
DE SERVICES APRÈS UN CONGÉ

ÉCLAIRCIR LES ZONES GRISES

Vous commencez votre carrière en tant qu'enseignant suppléant? Vous n'êtes pas le seul. De fait, parmi les participants du RREO qui sont âgés de moins de 30 ans, environ un sur cinq fait de la suppléance.

Nous avons été à l'écoute des nouveaux enseignants comme vous. Nous savons que vous passez d'un poste à un autre et que vous changez régulièrement d'école. Pour le moment, nous ne sommes pas votre préoccupation principale, mais nous avons des conseils qui vous permettraient d'avoir plus d'un tour dans votre sac au moment où vous commencez votre carrière.



Que vous fassiez de la suppléance à la journée, de la suppléance à long terme ou une combinaison des deux, vous accumulez des services décomptés chaque fois que vous travaillez pour un employeur qui participe à notre régime.

Vous allez probablement accepter des emplois inattendus pendant les premières années, qu'il s'agisse de donner des cours d'éducation physique ou de courir d'une école à l'autre. Il se peut même que vous finissiez par enseigner pour plus d'un conseil scolaire. Nous ne pouvons pas vous conseiller sur le choix de chaussures, mais nous savons que vous continuerez d'accumuler des services décomptés, peu importe le conseil scolaire pour lequel vous travaillez. Même certaines écoles indépendantes participent au régime.

Même lorsque les élèves mettent votre patience à rude épreuve, sachez que vous accumulez des services décomptés au titre du régime chaque fois que vous travaillez pour un employeur qui participe au régime. Gardez la tête haute et oubliez votre mauvaise journée. Vous vous en tirerez très bien.

VOUS AIMERIEZ OBTENIR D'AUTRES CONSEILS?

Rendez-vous à l'adresse www.otpp.com/bienvenue.

QUITTER LE RÉGIME

Il arrive que les plans changent et que la vie prenne une tournure inattendue.

Il se peut que l'enseignement diffère de ce à quoi vous vous attendiez. Peut-être que vous songez à déménager dans une autre province. Ou peut-être qu'une autre carrière vous attire.



Nous avons tenu une séance Facebook Live pour vous fournir tous les renseignements dont vous avez besoin si vous envisagez de quitter le régime. Voici les réponses à vos questions les plus fréquentes :

Q : Qu'advient-il de ma rente si je quitte l'Ontario pour aller enseigner dans une autre province?

R : D'abord, vous devez déterminer s'il s'agit d'une situation permanente. Si c'est le cas, sachez que nous avons conclu des ententes de transfert avec les régimes de retraite des enseignantes et des enseignants d'autres provinces. La majorité des enseignants dans cette même situation peuvent transférer leurs services décomptés dans le régime de leur nouvel employeur.

Si vous avez l'intention de revenir en Ontario et de continuer à enseigner ici, vous souhaitez peut-être laisser vos services décomptés dans le régime. À votre retour, songez à transférer dans le RREO les services décomptés que vous aurez accumulés à l'extérieur de celui-ci.

Q : Si je quitte l'enseignement bien avant de prendre ma retraite, quand puis-je commencer à toucher ma rente?

R : Si vous quittez le travail dans le domaine de l'éducation avant d'avoir droit à une rente, trois options s'offrent à vous :

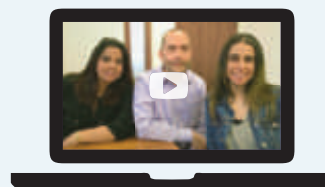
1. laisser vos droits à pension accumulés dans le régime pour les toucher sous forme de rente à l'âge de la retraite. Vous pourrez commencer à toucher une rente dès l'âge de 50 ans;
2. transférer la valeur actualisée de votre rente dans un autre instrument d'épargne-retraite;
3. transférer vos services décomptés dans un autre régime de retraite avec lequel nous avons conclu un accord de transfert.

Q : Si je quitte l'enseignement de façon précoce, puis-je transférer ma rente à mon conjoint, qui est également enseignant?

R : Non. Vos services décomptés et cotisations sont déterminés en fonction de votre travail dans le domaine de l'éducation et ne peuvent être transférés à une autre personne.

Q : Si je quitte le régime, est-il plus avantageux pour moi de récupérer la valeur actualisée de ma rente ou de laisser les fonds dans le régime?

R : Cela dépend de votre situation personnelle. Si vous décidez de retirer la valeur actualisée, vous devrez la transférer dans un instrument d'épargne-retraite immobilisé. Si vous laissez les fonds dans le régime, vous pourrez toucher une rente réduite dès l'âge de 50 ans.



Regardez notre diffusion Facebook Live à l'adresse www.facebook.com/monRREO.



PRÉPAREZ-VOUS POUR LE GRAND JOUR

Vous avez travaillé pendant toute votre carrière pour vivre ce moment et, comme pour n'importe quel championnat, vous devrez vous y préparer.

Vous devez veiller à vous échauffer et à être en excellente forme avant la finale.

Chaque année, quelque 3 000 enseignants prennent leur retraite en juin. Si vous prévoyez être parmi eux, **vous pouvez présenter votre demande de rente pour juillet en mars au plus tôt.**

Qu'il vous reste un mois ou quelques années voyez cette période qui précède le moment où vous soumettrez votre demande de rente comme si c'était l'avant-saison.

Obtenez plus de conseils sur la présentation d'une demande de rente à partir de www.otpp.com/votremoment



L'ÉCHAUFFEMENT

Au cours d'une saison, des joueurs se blessent, sont échangés ou sont renvoyés dans les mineures. Nul doute que, pendant votre carrière, vous avez subi quelques secousses vous aussi. Peut-être vous êtes-vous marié, avez-vous divorcé, avez-vous eu un enfant ou votre conjoint est-il décédé?

Téléverser vos documents

Il est important que votre profil dans votre compte du RREO en ligne soit à jour et rende compte de ces changements dans votre vie.

Visitez votre Centre de documents et vérifiez ce qui pourrait manquer à votre profil; nous aurons besoin de certains documents pour pouvoir payer votre rente.

Téléversez vos documents directement dans le Centre de documents lorsque cela vous convient.

Mettre à jour votre adresse de courriel et vos renseignements personnels

Consultez votre profil dans l'onglet Votre rente de votre compte en ligne.

Avons-nous une adresse de courriel personnelle à jour dans nos dossiers (vous n'aurez plus accès à votre compte de courriel du conseil scolaire une fois que vous aurez pris votre retraite)? Votre adresse postale et votre numéro de téléphone sont-ils à jour? Votre état matrimonial a-t-il changé? Vous pouvez modifier ces informations à n'importe quel moment de votre carrière.

Racheter des congés admissibles

Vérifiez si vous avez des congés pendant les cinq dernières années qui seraient admissibles à un rachat. Accédez à votre compte en ligne et visitez le Centre de rachat; vous pourrez constater si vous disposez d'une période de congé admissible à un rachat de services et quel serait l'effet d'un rachat sur votre rente. Vous pouvez maximiser la valeur de votre rente en faisant un tel rachat.

Comprendre comment le RPC fonctionne avec votre rente

Vous vous demandez probablement quand vous devriez commencer à toucher des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC). La situation de chaque personne est unique et vous devriez consulter un conseiller financier professionnel pour vous aider à prendre cette décision.

Le RREO prévoit une prestation de raccordement, qui vise à vous procurer un revenu de retraite supplémentaire jusqu'à votre 65^e anniversaire de naissance, lorsque vous devenez admissible aux prestations sans réduction du RPC. Vous recevrez cette prestation de raccordement peu importe à quel moment vous commencez à toucher des prestations du RPC. Le mois suivant votre 65^e anniversaire de naissance, ou dès que vous commencez à toucher des prestations d'invalidité du RPC, la prestation de raccordement prend fin et votre rente du RREO est rajustée.

La pension de la Sécurité de la vieillesse n'a pas d'incidence sur votre rente du RREO.

PRENEZ SOIN DES PARTISANS

Vos proches sont vos meilleurs partisans, ils vous ont encouragé tout au long de votre carrière dans l'enseignement.

Lorsque vous présenterez votre demande de rente, on vous demandera de confirmer un niveau de rente de survivant. Presque la moitié des participants optent pour la rente de survivant par défaut de 60 %, et plus du tiers d'entre eux décident de la réduire à 50 %. Si vous choisissez de réduire la rente de survivant à 50 %, vous devrez produire un formulaire de renonciation signé par vous et votre conjoint avant de prendre votre retraite.

Votre rente fera l'objet d'une réduction modique pour fournir une rente de survivant supérieure à 50 %. Une fois que vous avez présenté votre demande de rente, si vous avez choisi une rente de survivant à 60 % ou plus, la réduction appliquée à votre rente est permanente, même si votre conjoint décède avant vous.

Envisagez l'option de rente à durée garantie de 10 ans. Si, à votre décès, vous touchiez des versements de rente depuis moins de 10 ans, votre conjoint admissible recevra la totalité de votre rente rajustée en fonction de celle du RPC pendant le reste de la période de 10 ans, moyennant des frais minimes.

LE MATCH

L'excitation ressentie alors qu'approche le moment tant attendu ne paiera pas vos factures.

Avoir un chèque à portée de la main

Pour configurer le dépôt direct de votre rente, ayez les renseignements sur votre institution financière et votre numéro de compte bancaire sous la main au moment de faire votre demande. Tous les renseignements dont nous avons besoin se trouvent sur vos chèques.

Démissions

Vous pouvez présenter votre demande de rente avant de donner votre démission. Ne vous inquiétez pas, nous n'informerons pas votre employeur de votre intention de démissionner. À moins que vous touchiez des prestations de protection du revenu de longue durée ou que vous soyez en congé, nous ne communiquerons pas avec votre employeur.

Pour ne pas perdre de versement de rente, assurez-vous de présenter une lettre de démission à votre employeur avant votre date de démission. La date de démission indiquée dans votre demande de rente doit être la même que celle que vous indiquez dans votre lettre de démission.

Présenter une demande de rente

Lorsque vous êtes prêt, n'oubliez pas de franchir la ligne d'arrivée en présentant votre demande de rente. Vous pouvez remplir votre demande de rente à votre rythme. Toutefois, sachez que nous commencerons le traitement de votre demande uniquement après que le signal final aura retenti et que vous aurez cliqué sur le bouton « Soumettre ».

L'APRÈS-SAISON

Mettre la main sur le trophée tant convoité c'est bien, mais vous voulez aussi profiter de votre après-carrière.

Assurance maladie complémentaire

Nous n'offrons pas de couverture relative aux soins de santé et aux soins dentaires, mais certains employeurs offrent des régimes d'assurance maladie aux retraités. Si ce n'est pas le cas de votre employeur, ou si vous voulez magasiner, trois organismes indépendants offrent également une telle protection. Ce sont le Régime d'assurance maladie des membres retraités actifs (arm.otip.com/Health-Insurance?lang=fr-CA), Les enseignantes et enseignants retraités de l'Ontario (www.rto-ero.org/fr) et le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (www.raeo.com). Communiquez avec eux directement pour obtenir plus de renseignements ou pour vous inscrire.

Règles de réemploi

Si vous songez à revenir pour faire un tour d'honneur, vous devez connaître les règles de réemploi.

Vous pouvez enseigner jusqu'à la fin du mois pendant lequel vous dépassez la limite de 50 jours sans que votre rente soit touchée. Ainsi, si vous atteignez votre 50^e jour de réemploi le 31 janvier et que vous travaillez le 1^{er} février, vous pouvez travailler jusqu'à la fin de février.

Si vous décidez de continuer à travailler après le mois de février, informez-nous-en. Nous interrompons le versement de votre rente jusqu'à ce que vous cessiez de travailler ou à compter du début de la prochaine année scolaire.

Continuer à socialiser

Envisagez les implications sociales de la retraite. Restez en contact avec nous et vos collègues sur Facebook, suivez-nous sur Pinterest et abonnez-vous à YouTube. Vous pourrez discuter avec des collègues et obtenir des conseils d'autres retraités sur l'adaptation à la retraite.

TOUT SAVOIR SUR LE RACHAT DE SERVICES APRÈS UN CONGÉ

Votre congé a-t-il pris fin en 2017? Faites-nous savoir d'ici le 30 avril si vous souhaitez racheter des services ou non. Vérifiez vos courriels pour ne pas manquer notre message ou accédez à votre compte du RREO en ligne pour nous indiquer si vous avez l'intention d'effectuer des paiements.

Vous vous interrogez quant à l'incidence de votre congé sur votre retraite?

Si vous êtes un enseignant moyen, un rachat de 10 000 \$ pourrait faire augmenter votre rente d'environ 1 880 \$ par an.

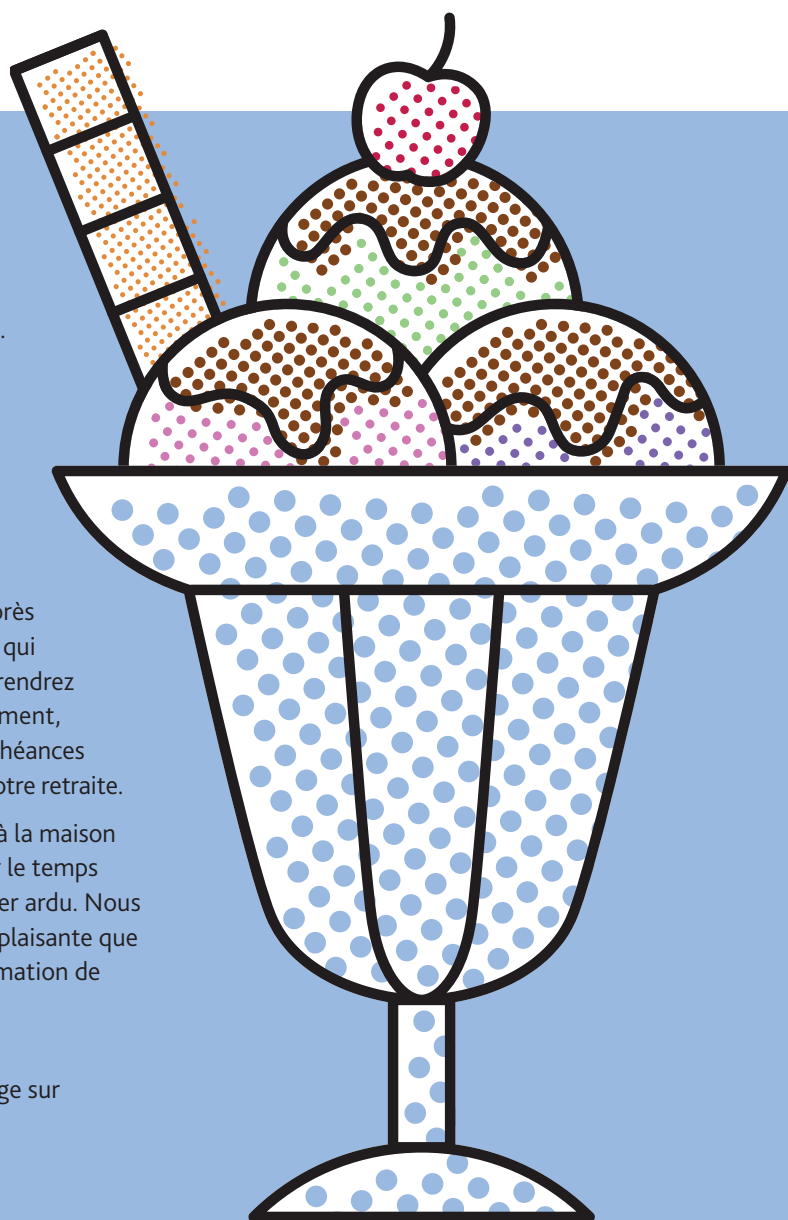
Comme la plupart de nos participants retraités touchent une rente pendant environ 30 ans, effectuer un rachat de services maintenant pourrait signifier que vous recevrez jusqu'à 56 000 \$ de plus une fois à la retraite.

Nous savons qu'un grand nombre de facteurs influent sur la décision de racheter ou non des services après un congé.

Nous avons conçu « Tout savoir sur le rachat de services après un congé » dans le but de vous fournir des renseignements qui vous aideront à prendre une décision éclairée. Vous en apprendrez davantage au sujet de vos coûts et de vos options de paiement, de l'incidence sur vos droits de cotisation à un REER, des échéances importantes et, bien sûr, des conséquences d'un congé sur votre retraite.

Il est fort probable que vous prenez soin d'un jeune enfant à la maison tout en essayant de reprendre le rythme du travail. Trouver le temps de vous renseigner au sujet de votre rente peut vous sembler ardu. Nous nous sommes assurés de rendre l'expérience en ligne aussi plaisante que la planification financière peut l'être et de présenter l'information de façon simple et amusante.

Lorsque vous aurez cinq minutes, rendez-vous sur le site **www.otpp.com/m/thescoop** pour en apprendre davantage sur le rachat de services après un congé.



BRÈVES NUMÉRIQUES

Soyez informé en temps réel des nouvelles concernant le régime.



Abonnez-vous à partir de votre compte en ligne du RREO



/monRREO



@OTPPinfo
(#monRREO)



/OTPPinfo



/monRREO

Vous vous préparez à prendre votre retraite?

Nous avons tenu une séance Facebook Live à ce sujet et avons répondu à vos questions concernant les étapes à réaliser en vue de votre retraite.



Visionnez la diffusion à l'adresse www.facebook.com/monRREO, sous l'onglet Vidéos. Vous pourrez également lire la trentaine de questions auxquelles nous avons répondu dans la section réservée aux commentaires.

Rendez-vous ensuite sur le site www.pinterest.com/monRREO pour jeter un coup d'œil au tableau **Se préparer à la retraite - monRREO101**. Vous y trouverez toutes les ressources dont vous aurez besoin pour planifier votre retraite, rassemblées au même endroit.



Une fois que vous avez décidé d'entreprendre sérieusement le processus de demande de rente, ajoutez www.otpp.com/votremoment à vos favoris. Lisez l'histoire présentée à la page 4 pour en apprendre davantage à propos de ce guide par étapes pratique qui vous aidera à vous préparer en vue de votre retraite.

Besoin d'inspiration?

Comme l'hiver peut parfois sembler long, nous avons invité notre communauté Facebook à égayer notre quotidien en complétant une phrase.



C'était la carrière à laquelle j'étais destinée depuis le début.

— BONNIE

Ce sont mes enseignants du secondaire qui m'ont inspiré! J'ai adoré encourager mes élèves à réfléchir plutôt que d'accepter ce qu'on leur a appris à croire!

— MAC

C'était une vocation qui coulait dans mes veines et qui remplissait mon cœur... c'est ce qui devait arriver.

— DONNA

J'adore voir le visage des enfants s'illuminer lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils sont capables de réussir.

— ANNE

NOUVELLES EN BREF

INSCRIVEZ CETTE DATE À VOTRE CALENDRIER!

Notre assemblée annuelle aura lieu le
jeudi 12 avril 2018.

De 16 h 45 à 19 h

Édifice Carlu, centre-ville de Toronto

**VEUILLEZ CONFIRMER VOTRE
PRÉSENCE D'ICI LE 10 AVRIL AU
WWW.OTPP.COM/ASSEMBLEEANNUELLE.**

Lancement de Lyft au Canada

Nous avons participé au tout récent tour de financement de la plateforme de covoiturage Lyft.

L'évaluation de Lyft après le financement atteindra ainsi 11,5 milliards de dollars.

La nouvelle a été annoncée alors que Lyft fait ses débuts internationaux à Toronto, son premier marché étranger. L'année passée, la société a plus que doublé le nombre de trajets réalisés en 2016.

À votre santé!

En 2016, nous avons acquis la filiale canadienne de Constellation qui domine le marché du vin au Canada. En 2017, l'entreprise s'est renommée Arterra. Apprenez-en plus sur le producteur d'Inniskillin et de Jackson-Triggs en vous rendant sur www.arterracanada.com.

Infoentes est publié à l'intention des participants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Vos commentaires sur n'importe quel aspect d'*Infoentes* sont les bienvenus. Veuillez nous les transmettre par courriel à l'adresse member_communications@otpp.com.

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux prestations du régime de retraite. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime. L'information contenue dans ce bulletin est d'ordre général et ne s'applique pas à des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

**Régime de retraite des
enseignantes et des
enseignants de l'Ontario**
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle

Téléphone : 416 226 2700
ou 1 800 668 0105

Télécopieur : 416 730 7807
ou 1 800 949 8208

Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com



Imprimé sur du
papier recyclé
ISSN 1180-3282

Retourner tout bulletin non distribuable au Canada à :

PM# 40062973

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5